

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 28

Le 7 février 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 1<sup>er</sup> février 2023. Publication de la convocation le : 2 février 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Mme Marie-France CAUSEUR

M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 FEV. 2023

Date de publication : 09 FEV. 2023

**Délibération n° 2023-016 : Plan de financement prévisionnel pour l'aménagement d'une plaine sportive**

**Rapporteur** : M. Georges CASTEL

Les Elus ont engagé une réflexion sur la poursuite du projet de plaine sportive autour des terrains de tennis et du terrain multisport situés en proximité de la plage de Trescadec. Il s'agit de poursuivre et finaliser l'aménagement de l'espace existant en y intégrant des complémentarités. Une 1<sup>ère</sup> programmation a été établie et a fait l'objet d'une concertation avec la population (riverains, associations sportives, usagers potentiels, etc).

Cette 1<sup>ère</sup> phase de programmation a permis de déterminer une enveloppe prévisionnelle pour ce projet.

Des ajustements pourront être apportés à la programmation.

Le plan de financement prévisionnel du projet est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Taux	Montant
Travaux d'aménagement	321 425,65 €	DETR	50,00%	177 527,05 €
Maîtrise d'œuvre	21 399,92 €	Agence nationale du sport	14,08%	50 000,00 €
Frais divers et imprévus	12 228,52 €	DSIL	15,49%	55 000,00 €
		Autofinancement	20,43%	72 527,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>355 054,09 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>355 054,09 €</b>

Vu la délibération 2022-017 du 1<sup>er</sup> mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n°2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

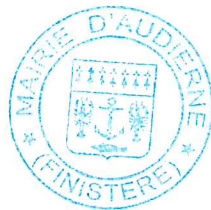
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 9 voix contre, décide de :

- Valider le plan de financement prévisionnel du projet « plaine sportive » tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser M. Le Maire à présenter et/ou finaliser les demandes de financements et signer tout document ou pièce y afférent.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire  
Gurvan KERLOCH

Le Secrétaire de séance,  
M. Didier LOAS

